



Déclarer faillite pour la fermeture d'un cyber

Par **cany**, le **02/04/2008 à 14:18**

J'ai un cyber dont les charges dépassent à ce jour les recettes. J'ai dû m'endetter 3 mois durant pour faire face. J'ai établie un registre de commerce sur la base du cyber et je suis fichier aux impôts.

- J'ai des arriérés d'impôts que je ne peux honorés .
- Je loue le local. J'ai 1 mois d'arriéré de loyer et je dois le loyer en cours. J'ai à mon profit 2 mois de caution.

N'ayant plus de ressources, je suis contraint de fermer la structure.

N.B. Je suis au chômage.

Question: Puis-je déclarer faillite afin d'annuler mes dettes d'impôts et quitter le local sans frais ou alors comment devrais-je procéder pour la fermeture au meilleur des cas.

Noter que je n'ai pas la possibilité de donner un préavis à mon propriétaire. Je dois quitter urgemment le local.

Merci pour votre disponibilité

Par **novice43**, le **04/06/2008 à 22:24**

Bonsoir,

Ou en êtes vous ?

cordialement,